

MAIRIE DE MOLOY  
6, rue de la Commune  
Tel : 03 80 75 17 02 – [mairie.moloy@orange.fr](mailto:mairie.moloy@orange.fr)

## COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 20 novembre 2023 à 18h30

**L'an deux mille vingt-trois, le lundi vingt novembre,**  
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

**Etaient présents** : Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Fabrice **LANIER**, Pascal **BERNIER**, Boris **LAMOTTE**, Thierry **MONGET**, Marina **CHARALAMBIDIS**, Christiane **CISTEL**.

**Absents excusés** : Patrick **FUX** (donne pouvoir à Christiane CISTEL).

La séance est ouverte à 18h30.

### **Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

### **Plan Local d'Urbanisme : Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil Municipal de MOLOY est invité à organiser son débat sur le projet pour définir par la suite sa déclinaison réglementaire (Orientations d'Aménagement et de Programmation, réglementation graphique et écrite).

Ce débat s'organise dans le contexte de l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme. Il fait suite aux échanges réalisés avec le Comité de Pilotage et une réunion publique. Des modifications ont été apportées et font l'objet d'échanges.

Article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme : « Un débat a lieu au sein de l'organe délibérant [...] du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme ».

**Présentation des axes de développement du projet global. *Figurent en italique quelques observations complémentaires évoquées par le Conseil Municipal le jour de la séance.***

**Axe 1. Engager l'avenir avec la biodiversité au cœur de nos priorités :**

***1.1 S'appuyer sur les continuités végétales et aquatiques existantes pour le maintien de nos ressources :***

*Quelques éléments de débat en Conseil Municipal : questionnements et inquiétudes sur d'éventuelles implantations de sites éoliens. L'Etat a transmis des cartographies de contraintes. Le Conseil Municipal s'inquiète également sur l'impact concernant des espèces (LPO).*

*Les zones d'accélération des ENR doivent être définies en parallèle du PLU avant le 31 décembre. Il existe une possibilité de définir des zones d'exclusion. Le Conseil Municipal souhaite limiter les impacts paysagers, environnementaux et agricoles sur plusieurs sites jugés stratégiques.*

*Entre autres éléments, le Conseil Municipal souhaite, entre autres que la Mare de la « Ferme de Bonneterre » soit maintenue et que des replantations et des préservations de haies interviennent le long de certains chemins ruraux.*

***1.2 Prévenir et anticiper les problématiques en matière de risques et de nuisances :***

*Le débat insiste sur la problématique de constructions non déclarées, notamment pour certaines situées en site sensible. Le Conseil Municipal s'accorde sur le maintien d'un axe dédié aux risques et le respect des périmètres sanitaires agricoles.*

**Axe 2. Intégrer Moloy dans son socle paysager :**

***2.1 Mettre en lumière les vues panoramiques :***

*Quelques éléments de réflexion évoqués : en parallèle du débat sur l'axe 1, le sujet du développement éolien et du photovoltaïsme porte sur l'impact visuel depuis les entrées de la commune et la place du photovoltaïque en toiture : un besoin énergétique pas toujours compatible avec la préservation de l'architecture typique.*

***2.2 Promouvoir un bâti intégré dans son environnement paysager :***

*Parmi plusieurs éléments de réflexion : le Conseil Municipal aborde le sujet de l'harmonie architecturale dans la commune, notamment sur les clôtures bâties. Il souhaite renforcer ce principe par la mise en place d'une déclaration préalable à toute édification de nouvelles clôtures.*

*Les murs en pierres sèches les plus stratégiques seront préservés dans le cadre de la réglementation du PLU.*

### **Axe 3. Promouvoir un Développement socio-économique en faveur de la ruralité :**

#### **3.1 Assurer le maintien d'une économie agricole :**

*Préserver la vocation prioritairement agricole du hameau de Labergement*

#### **3.2 Promouvoir un tissu d'activité de proximité**

#### **3.3 Accompagner les évolutions sociétales dans l'habitat**

*Des élus s'inquiètent de la morphologie future du village, le développement urbain ne doit pas apporter un apport trop fort de constructions déconnectées en matière de volumétrie, hauteurs, etc...*

*Les élus craignent l'arrivée de constructions en toiture terrasses, jugeant qu'elles sont peu harmonieuses avec le style traditionnel actuellement observé sur la commune.*

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, y apportant les réflexions complémentaires susmentionnées.*

### **Réflexion relative à l'archivage communal**

Les archives communales se situent pour partie dans les locaux de la Mairie pour les plus récentes et aux Archives Départementales pour les plus anciennes. Un contrôle des archives communales en Mairie est ordonné par le Préfet en général tous les dix ans.

Les archives communales conservées en Mairie doivent faire l'objet d'un inventaire permettant à la fois de supprimer ce qui doit l'être, classer ou reclasser ce qui reste et dresser un inventaire complet et facilement consultable.

Au vu du volume important d'archives, un devis a été sollicité auprès d'un archiviste professionnel afin de réaliser ce travail comme il se doit. Le devis sera étudié lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et pourra faire l'objet d'une subvention de 30% du montant hors taxes par le Conseil Départemental.

En parallèle, une réflexion est organisée autour du local d'archives, qui se situe actuellement au grenier de la Mairie et qui n'offre pas des conditions de conservation ou de consultation optimales (manque d'accessibilité, aucune sécurité incendie, mauvaise ventilation du local). Le Conseil Municipal décide l'aménagement de la petite remise située à côté de la bibliothèque en nouveau local d'archives, après une phase de travaux de rénovation : le local sera accessible de plein pied, il sera coupe-feu, isolé et ventilé afin d'éviter tout problème d'humidité par exemple. Des devis vont être sollicités pour les travaux (électricité, isolation, plaquage, peinture...). Des subventions correspondantes seront sollicitées pour l'exercice 2024 (DETR, Conseil Départemental, ...).

## Réflexion relative aux investissements et aux demandes de subventions 2024

Plusieurs projets de travaux et d'investissements seront étudiés en prévision des exercices budgétaires 2024 et 2025 et seront programmés en fonction des priorités budgétaires du Conseil Municipal. Des demandes de subventions seront déposées pour l'ensemble de ces projets.

- Sports et loisirs : réflexion autour de l'acquisition de mobilier urbain destiné à l'usage des jeunes et des enfants. Trois équipements sont ciblés par le Conseil Municipal : une table de ping-pong, un panier de basket et un jeu à ressort. Des devis sont en cours de réalisation et des subventions seront sollicitées (DETR, COVATI,...).
- Patrimoine Communal Bâti : des devis vont être réalisés pour la réfection de la toiture du bâtiment situé 4 Grande Rue. Deux options seront chiffrées et étudiées : une rénovation lourde et complète de la toiture et une réfection plus légère et de moyen terme. Des subventions pourront également être sollicitées (DETR, Conseil Départemental, etc...).
- Patrimoine Cultuel : une réunion de travail sera prochainement organisée par le Conseil Municipal concernant la programmation de la rénovation intérieure de l'église, en lien avec les financements publics existants et avec le mécénat provenant de la Fondation du Patrimoine et de l'association Saint Jean Baptiste.
- Travaux de voirie 2024 : le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir aux priorités à définir, afin de pouvoir solliciter les subventions nécessaires.

## Questions et informations diverses

1. Le SICECO a retenu, au titre de la programmation de travaux 2024, plusieurs opérations concernant la Commune de Moloy : le commencement de l'opération de remplacement des points lumineux d'éclairage public les plus anciens par de l'éclairage LED, ainsi que le lancement de la première phase d'enfouissement des réseaux aériens électriques, téléphoniques et d'éclairage public de la Rue des Boudrots.
2. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal des demandes d'urbanisme déposées depuis la dernière réunion du Conseil Municipal. La liste des demandes déposées est consultable au panneau d'affichage de la Mairie.
3. Un rendez-vous a été organisé le 13/11 avec une architecte du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement afin de démarrer des études liées à l'aménagement futur des étages du bâtiment communal situé 4 Grande Rue.
4. Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'organiser un débat prochainement concernant l'application de la loi ENR (énergies renouvelables), dont qui implique pour les communes la définition (ou non) de zones favorables aux énergies renouvelables sur le territoire communal ainsi que des zones d'exclusion de ces énergies.

5. La date des Vœux du Maire est fixée au samedi 20 janvier 2024 à 18h00.
6. Denis Jung informe le Conseil Municipal qu'un exercice de grande ampleur sera organisé en lien avec le CEA Valduc en 2024, impliquant également la mise en œuvre des plans communaux de sauvegarde des communes du PPI.
7. Le Noël des enfants sera organisé le 16 décembre 2023. Les décorations de Noël seront installées le week-end du 2 et 3 décembre.
8. La borne de prises du terrain de foot est désormais raccordée et opérationnelle, le branchement provisoire va donc pouvoir être déposé.
9. Le Maire indique au Conseil Municipal qu'une réunion de travail relative à l'exercice de la compétence eau/assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 sera prochainement organisée, afin d'étudier les différents scénarios envisageables, dans le but de maintenir un coût du m3 le plus raisonnable possible pour les usagers.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.**

**Pour extrait conforme  
au Registre des Délibérations  
Le Maire,**

**Florian PAQUET**

